





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4755

Rapport d'inspection - Installation électrique	e domestique E	ST / TB	BT existant	te
N° de rapport : 2.3/			X	
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique				
Type d'habitation : ☑ maison □ appartement □ autres :				
Demandeur: California Gallania				
Personne sur place :				
Adresse de la visite; Kur La Ca Non Vella Man THENR 139 VER				
Autoso de la visite de la visit				
Date de visite: 203/16. Date d'émission: 21/03/16 Références client:				
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 🗵 276 bis et dérogations 💆 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation Protection générale du branchement : A				
□3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description		ordre	Pas en	n.a. ou
8	3		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			X	
Etat du matériel électrique installé		Y		
Mesures de protection contre les contacts directs				
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé				
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1		
			12	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		,		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				
Résistance de dispersion de la prise de terre :56 Ω νD				
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :				
V M				
* Absence de place a lecho que de l'installation.				
* la lessance de Terre et bearcap				
11 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1				
Thop et le l'ée Profonte piques de Jesse				
······································				
			*****	*****
O-red adapt				
Conclusion:		AL / !	ps sess	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E	Le prochain contro	ole perio	odique est a e	effectuer
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				1 %
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du F				8
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🚨 au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
Volle.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Nome at vise de l'inspectour.				
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité □ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
FOUR SOCOTEC DELGIUM AODL,	MY	Or	a l	0.
CLIEFARO				